

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 juillet 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 6 juillet 2026 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : madame la conseillère Lisa Payne ainsi que messieurs les conseillers Claude Rajotte, Steven Beerwort, Pierre Laplante et Robert Laflamme.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Lee Patterson.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

Est absent : monsieur Patrick Ouvrard

27 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h.

Le maire Lee Patterson fait les commentaires suivants :

Un total de 6 tests a été fait dans la dernière semaine du mois de juin dans la zone de baignade. De ceux-ci, la majorité était classée B. Par contre, par souci de grande précaution, la plage a été fermée quelques jours afin d'attendre de nouveaux tests. La bactérie E. coli ne peut survivre plus de quelques jours dans l'eau douce à la température du lac. Ainsi, il n'est pas possible que l'éclosion actuelle soit due aux surverses de l'automne et du printemps passés. En général, ce sont les oiseaux aquatiques qui causent les éclosions d'E. coli dans un lac.

Je remercie les organisateurs de la Fête nationale et de la Fête du Canada.

Nous avons un nombre important de dossiers en urbanisme ce soir, donc nous demandons aux gens d'être bien disciplinés. SVP, fermez vos cellulaires.

Nous allons aussi adopter quelques résolutions d'appui qui demandent au Québec de réduire le fardeau administratif des villes. De nouvelles exigences en lien avec l'Office de la langue française et l'émondage ajoutent des étapes inutiles, selon le conseil, et ne renforcent ni la sécurité des travailleurs ni la protection de la langue française.

Pour le dossier de Fisher's Point, nous enverrons prochainement une communication par la poste afin de faire une mise à jour du dossier et d'annoncer une date de rencontre avec les citoyens à l'automne.

Pour le dossier de la coupe d'arbre sur l'anse Trestle Cove, d'autres rencontres devront avoir lieu en juillet entre les parties, et nous espérons un règlement hors

cour d'ici la fin de 2026. Je vous rappelle que, pour le moment, nous travaillons avec les parties impliquées dans le but d'éviter d'importants frais d'avocats.

We are also mandating the town's outside lawyers to escalate procedures with the owners of Jardin Lac-Brome, the brown building on Knowlton Road. We have won a ruling in court, but Jardin Lac-Brome is contesting the judge's decision. We hope it does not come to that, but the council could eventually have the building demolished due to non-conformities.

The signage authorizing heavy vehicle traffic on Route 215 between Routes 104 and 243 has been installed. The various systems have also been updated.

As a result, the authorization for heavy vehicle traffic on this section of Route 215 is now in effect.

A second phase will follow at a later date, to be determined. It will consist of prohibiting heavy vehicle traffic on Route 243 (chemin Lakeside). Until then, that traffic remains restricted, but legal, and will stay that way until the completion of the repair work on a bridge located on chemin Bolton Pass, in the municipality of West Bolton.

2026-07-180

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Steven Beerwort

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec le retrait du point suivant:

3.1.4.6 - Suspension d'un employé

ADOPTÉ

2026-07-181

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2026

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026;

Il est

Proposé par Lisa Payne

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026.

ADOPTÉ

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible à <https://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil/>

QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

THOMAS MCGOVERN

(00:07)

1. Il exprime son inquiétude en lien avec la situation des premiers répondants et souhaite savoir comment aider;

RON GLOWE

(01:08)

2. Il remercie la Ville pour les travaux effectués sur la rue de la Pointe Fisher;

REINE BOISVERT

(01:51)

3. En lien avec le point 4.4.4. Elle exprime le désir de faire enlever la zone du camping dans la refonte du plan de zonage;

BRENDA STONE

(03:41)

4. Elle demande quel est le plan de gestion de la faune de la Ville, spécifiquement en lien avec la présence accrue de chevreuils dans le secteur du IGA / rue Pine;

YVES ZAHRA

(05:45)

5. Il s'informe sur la possibilité pour la Ville de faire des tests d'eau à différent endroits autour du lac, plutôt qu'à la Plage Douglass seulement;

PETER OSTERMAN

(08:08)

6. Il demande si la Ville a une politique de stationnement de nuit et suggère l'ajout d'affichage "pas de stationnement de nuit" dans les lieux touchés, comme le stationnement sur la rue Victoria, près du sentier;

(08:59)

7. Il souligne la présence de véhicules récréatifs sur de nombreux terrains et demande si la Ville effectue des vérifications pour assurer que les véhicules soient "actifs".

GISÈLE DALLAIRE

(11:05)

08. Elle demande si les tests d'eau faits à la plage distinguent les coliformes d'oiseaux et les autres types de coliformes;

BENOIT BOURGON

(12:39)

09. Il aimerait connaître la procédure de la Ville en matière de déclaration et d'analyse des conflits d'intérêts et demande si le maire Patterson a déclaré son intérêt financier dans la Marina de Knowlton.

3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

3.1. ADMINISTRATION

2026-07-182 3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

*Il est
Proposé par Claude Rajotte
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer: 958 192,53\$
- Chèques émis # 2026-07: 474 598,05 \$

ADOPTÉ

3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

3.1.2.1. Décomptes progressifs

3.1.2.2. Factures et dépenses diverses

2026-07-183 3.1.2.2.1. Dépense d'urgence - Bris d'une conduite d'égout et vanne de refoulement - Station de pompage no 12

ATTENDU la nécessité de l'installation d'une vanne sur la conduite de refoulement d'égout à proximité de la station de pompage no 12 à Bondville était nécessaire;

ATTENDU QUE cette intervention visait à permettre la mise en place d'un système de dérivation (bypass) et la poursuite sécuritaire des travaux sans interrompre les opérations;

ATTENDU QUE le montant suivant a été encouru :

- Facture no 4467536451 de Houle H2O, au montant de **37 964,75\$, taxes incluses;**

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, chef des Services techniques, de payer la facture de Houle H2O;

ATTENDU QU' à la suite du bris de la conduite d'égout de refoulement devant la station de pompage no 12, des travaux d'urgence ont été entrepris afin de mettre en place un système de

dérivation (by-pass), préalable essentiel à la réparation permanente de la conduite;

ATTENDU QUE les particularités techniques de l'intervention et les nombreux essais requis, notamment en ce qui concerne le pompage, ont nécessité la poursuite des travaux par l'entrepreneur déjà impliqué dans la mise en place du système de dérivation afin d'assurer une continuité technique et opérationnelle efficace;

ATTENDU QUE le montant suivant a été encouru :

- Facture no 013858 de GJ Ménard au montant de **42 468,32\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, chef des Services techniques, de payer la facture de GJ Ménard;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Claude Rajotte

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise et ratifie le paiement à Houle H2O, pour l'installation d'une vanne sur la conduite de refoulement d'égout à proximité de la station de pompage no 12, au montant de **37 964,75\$**, taxes incluses;

QUE le Conseil autorise et ratifie le paiement à GJ Ménard, des travaux d'urgence ont été entrepris afin de mettre en place un système de dérivation à la station de pompage no 12, au montant de **42 468,32\$**, taxes incluses;

QUE ces dépenses soient affectées aux postes budgétaires des égouts afin de respecter le principe utilisateur-payeur.

ADOPTÉ

2026-07-184

3.1.2.2.2. Dépense d'urgence - Services de pompage - Stations de pompage numéros 9 et 13

ATTENDU QUE lors du bris d'égout survenu sur la rue Bondville du 23 au 26 mars 2026, des services de camions de pompage ont été requis afin de limiter les impacts environnementaux de l'incident et de contrôler les effluents des stations de pompage numéros 9 et 13 situées sur la rue de Bondville;

ATTENDU QUE le montant suivant a été encouru :

- Facture no 1173459 de Sanivac au montant de **32 461,10\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, chef des services techniques, de payer la facture de Sanivac;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Claude Rajotte

Et unanimement résolu par voix exprimées

- QUE le Conseil autorise et ratifie le paiement à Sanivac pour des travaux d'urgence requis aux stations de pompage numéros 9 et 13, au montant de **32 461,10\$**, taxes incluses;
- QUE ces dépenses soient affectées aux postes budgétaires des égouts afin de respecter le principe utilisateur-payeur;
- QUE le Conseil demande à l'administration de faire une réclamation aux assureurs de la Ville pour ce montant.

ADOPTÉ

2026-07-185 3.1.2.2.3. Travaux de nettoyage des rues - Travaux supplémentaires

- ATTENDU la résolution 2026-04-085 octroyant le contrat de nettoyage des rues au montant de **34 952,40\$**, taxes incluses;
- ATTENDU QUE des coûts supplémentaires ont été engagés dans le cadre de ce contrat, notamment en raison des conditions climatiques de l'hiver 2026;
- ATTENDU QUE le montant suivant a été encouru:
- Facture no 15682 de Les entreprises Myrroy inc. au montant de **17 172,85\$**, taxes incluses;
- ATTENDU la recommandation de Jean-Philippe Roy, chef de division des travaux publics, de payer la facture de Les entreprises Myrroy inc.;

*Il est
Proposé par Lisa Payne
Appuyé par Steven Beerwort
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil autorise le paiement des coûts supplémentaires engagés dans le cadre de ce projet au montant de **17 172,85\$**, taxes incluses, à Les entreprises Myrroy, notamment concernant la surcharge de carburant prévu dans le contrat;
- QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds général.

ADOPTÉ

3.1.3. Ententes, contrats et mandats

2026-07-186 3.1.3.1. Octroi de contrat - Caractérisation écologique - Plan de conservation

- ATTENDU QUE certains lots municipaux doivent être caractérisés afin d'évaluer leur potentiel en matière de conservation ou de développement;

QUE le Conseil mandate le maire, Lee Patterson, et le directeur général, Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Avenant cautionnement en date du 9 juin 2026, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉ

2026-07-189 3.1.3.4. Mandat de signature - Entente de droit de passage - Lot 4 265 173 - East-Hill

ATTENDU la demande de la Société canadienne pour la conservation de la nature (Société) que la Ville accorde un droit de passage en sa faveur sur une partie du lot 4 265 173;

ATTENDU QUE le tronçon du lot visé par la demande est la partie Est du chemin Turkey-Hill (lot 4 265 173) sur une distance approximative de 600 mètres, à l'est du chemin Benoit à Sutton;

ATTENDU QUE le tronçon visé est un sentier qui accède aux terrains détenus par la Société;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Steven Beerwort
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise d'accorder un droit de passage en faveur de la Société canadienne pour la conservation de la nature sur une partie du lot 4 265 173, le tout tel tout selon les termes de l'Entente concernant la cession d'un droit de passage;

QUE le Conseil mandate le maire, Lee Patterson, et le directeur général, Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente concernant la cession d'un droit de passage, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à cette résolution;

QUE cette autorisation n'octroie pas un droit de passage exclusif, et que le droit de passage ne peut pas nuire à tout autre droit de passage qui peut exister.

ADOPTÉ

2026-07-190 3.1.3.5. Mandat de signature - Protocole d'entente avec Aviron Knowlton Rowing - Activités au camp de jour

ATTENDU QUE le lac Brome constitue un milieu privilégié pour la tenue d'activités nautiques, éducatives et récréatives pour les enfants;

ATTENDU QUE la Ville organise le Camp Salamandre, un camp de jour estival destiné aux enfants;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Robert Laflamme
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil autorise l'acquisition, de Canards du Lac Brome, d'une partie du lot 5 033 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, telle que décrite à la description technique préparée par Kevin Migué, arpenteur-géomètre, minute 15973, plan 80637-4_DT, datée du 2 juin 2026, pour un prix de 650 000 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu;
- QUE le Conseil autorise la conclusion et la signature d'une promesse d'achat et, le moment venu, de l'acte de vente notarié et de tout document connexe nécessaire à cette acquisition;
- QUE cette acquisition est conditionnelle, notamment :
- a) à la satisfaction de la Ville de Lac-Brome quant à ses vérifications diligentes;
 - b) à l'obtention de toute autorisation municipale, administrative ou réglementaire requise;
 - c) à l'obtention d'une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) permettant la réalisation du projet de construction d'une caserne.
- QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Lee Patterson, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville de Lac-Brome, la promesse d'achat, l'acte de vente notarié, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.
- QUE le Conseil affecte au financement de cette acquisition les sommes disponibles au surplus affecté du projet de la caserne.

ADOPTÉ

2026-07-192 3.1.3.7. Mandat de signature - Nouveaux horizons pour les aînés - Projets communautaires

- ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du Programme Nouveaux horizons pour les aînés - Projets communautaires et souhaite que la Ville participe à ce programme;
- ATTENDU QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au nom du Club de la bonne humeur dans le cadre de ce programme pour la rénovation de la cuisine communautaire au centre communautaire Prouty;

Il est

